

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4446

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Reconversion du camp militaire - Travaux primaires pour la réalisation des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eaux usées - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de construction des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales permettant les équipements de voiries primaires (boulevard de l'Ouest, boulevard des Monts d'Or et allée Paul Delorme).

Par délibération n° 2006-3329 en date du 2 mai 2006, le conseil de Communauté a approuvé le programme global prévisionnel (travaux primaires et démolitions) de l'opération de reconversion de l'ancien camp militaire à Sathonay Camp pour un montant de 7 200 000 €.

Conformément à cette délibération, les travaux d'équipements primaires du site seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre des services communautaires et les dépenses ont été estimées à :

- 3 676 000 € TTC pour les travaux de terrassements, voirie et plantation,
- 862 000 € HT pour les travaux de réseaux d'eaux pluviales,
- 930 000 € HT pour les travaux de réseaux d'eaux usées,
- 160 000 € HT pour les travaux de réseaux d'eau potable.

A ce programme s'ajoute la construction d'un bassin de rétention, prévue dans le cadre du plan général des aménagements hydrauliques du ruisseau du Ravin, estimée à 1 050 000 € TTC, prévue pour l'été 2007 et approuvée par la délibération n° 2005-2561 du conseil de Communauté du 14 mars 2005.

Le montant global des travaux au titre des réseaux d'eaux usées et pluviales s'élèverait à :

- montant HT	1 792 000 €
- TVA	351 232 €
- montant TTC	2 143 232 €

Ces travaux concernent la réalisation des ouvrages suivants :

- *eaux usées* :

- . 155 mètres de réseau de diamètre 300 mm,
- . 916 mètres de réseau de diamètre 400 mm,
- . 28 branchements particuliers,
- . 4 bouches d'égout,
- . 29 regards de visite préfabriqués ou coulés en place ;

- *eaux pluviales* :

- . 140 mètres de réseau de diamètre 300 mm,
- . 387 mètres de réseau de diamètre 400 mm,
- . 66 mètres de réseau de diamètre 500 mm,
- . 30 mètres de réseau de diamètre 600 mm,
- . 250 mètres de réseau de diamètre 1 000 mm,
- . 75 mètres de réseau de diamètre 1 200 mm,
- . 245 mètres de réseau de diamètre 1 500 à 1 600 mm,
- . 44 ouvrages de recueillies des eaux pluviales,
- . 23 regards de visite préfabriqués ou coulés en place,
- . 6 regards spéciaux sur des collecteurs de diamètre 1 000 à 1 500 mm,
- . 380 mètres de noue.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prestations relatives aux essais, récolements et de réfection de chaussée seraient engagées sur les marchés à bons de commande annuels de la Communauté urbaine, comme prévu dans la délibération n° 2006-3329 en date du 2 mai 2006 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de l'opération relative aux travaux primaires pour la réalisation des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le cadre de la reconversion de l'ancien camp militaire à Sathonay Camp,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - **Les travaux** seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres, créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - **La dépense** correspondante, d'un montant estimé à 1 792 000 € HT, sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0568 Sathonay Camp - reconversion du camp militaire par délibération n° 2006-3329 en date du 2 mai 2006 à hauteur de 7 046 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,